

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept, le Dix-Huit du mois de Décembre à Dix-Neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Philippe PAILLAT –Maire-, pour la session extraordinaire.

Date de convocation : 14/12/2017

ETAIENT PRESENTS : Mmes CERVEAUX Maud, GATARD Odile, MARTINEAU Marie-Josée, RABUSSEAU Stéphanie, MARTINEAU Anne
MM. PAILLAT Philippe, THIBAUDEAU Patrick, PIERRE Gwenaël, JAULIN Guy-Marie, DEFOIS Sylvain, PACHETEAU Laurent, CHARRIER Jean-Luc, VINCEDEAU Joël

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : CASSERON Guy-René, pouvoir donné à THIBAUDEAU Patrick, BABU Pascaline, pouvoir donnée à VINCEDEAU Joël, RAMBAUD Marianne, pouvoir donné à JAULIN Guy-Marie, Mme COUTRET Christelle

Secrétaire de séance : PIERRE Gwenaël

1 Choix de mode de chauffage – Restaurant scolaire

Monsieur le Maire laisse la parole à Patrick THIBAUDEAU, Adjoint aux bâtiments afin que ce dernier présente au Conseil Municipal les éléments dont dispose la commission concernant le mode de chauffage du restaurant scolaire.

Patrick THIBAUDEAU informe le Conseil Municipal que suite aux premiers rendez-vous avec la SPL et l'architecte en charge des travaux de réhabilitation du restaurant scolaire, il convient au Conseil Municipal de se positionner sur le mode de chauffage à installer au restaurant scolaire.

Patrick THIBAUDEAU présente 3 solutions proposées :

SOLUTION	GENERATEUR ECS	ESTIMATIF (chauffage, ventilation, éclairage)
Solution 1	Chaudière à gaz	73 500.00€
Solution 2	Ballon électrique	92 000.00€
Solution 3	Pompes à chaleur : 1 pompe à chaleur pour le chauffage 1 pompe à chaleur pour la production ECS	102 000.00€

Patrick THIBAUDEAU précise que la solution n°2 n'est pas conforme avec les objectifs fixés, et est donc à exclure du choix possible.

Les solutions 1 et 3 ont toutes les deux des coefficients d'isolation inférieure à 0.7 et des coefficients d'énergie primaire inférieure à 110.

Patrick THIBAUDEAU précise au Conseil Municipal que dans la solution 3 il manque le chiffrage des socles béton nécessaire à l'installation, il faut compter environ 1500€ pour ces travaux.

Patrick THIBAUDEAU précise également que le coût annuel de fonctionnement (consommation et maintenance) ainsi que la projection des coûts d'énergie sur 20 ans sont sensiblement similaire.

Patrick THIBAUDEAU conclut en précisant que les 2 solutions présentent un delta financier de 30 000€ environ. Les subventions pouvant être accordées par le SYDEV ont un écart de 600€ selon le mode de chauffage choisi, subvention favorable à la solution n°1.

Laurent PACHETEAU précise que d'autres subventions peuvent être demandées dans le cadre de la solution (ex. ADEME).

Le bilan carbone est plus favorable avec la solution 3.

Monsieur le Maire : « Quelque soit le matériel retenu, le matériel de la cuisine restera avec une alimentation gaz ?

Jean-Luc CHARRIER lui répond positivement.

Concernant la solution 3, Gwenaël PIERRE précise que nous n'avons pas de recul sur la durée de vie du matériel.

Laurent PACHETEAU précise qu'il s'agit d'une durée d'environ 20 ans comme pour une installation gaz.

Jean-Luc CHARRIER informe le Conseil Municipal que la commission bâtiments a été alertée sur le bruit pouvant être provoqué par la solution n°3 (35 décibel) cependant aucune nuisance n'est à prévoir si la pose est réalisée dans les règles de l'art.

Guy-Marie JAULIN demande si dans le cadre de la solution 3 il faut prévoir des convecteurs électriques en cas de températures inférieures à 7°C

Jean-Luc CHARRIER précise que cet équipement n'est pas nécessaire.

Monsieur le Maire demande à la commission si cette dernière a pris en compte dans sa réflexion les futurs projets (salle du bocage, salles...)

La commission répond négativement.

Laurent PACHETEAU précise que le choix concernant la solution de chauffage est avant tout un choix politique. Il pense que la municipalité doit rester dans la lignée des travaux réalisés par la commune et la Communauté de Communes soit un choix comprenant des énergies renouvelables. Il précise que si la municipalité se dirige vers la solution 1 il faudrait que cette dernière souscrive à un abonnement vert. Il précise que la municipalité pourrait également envisager l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments communaux. La municipalité pourrait prendre contact avec l'association ECOWATT qui accompagne et investit dans les énergies renouvelables.

Gwenaël PIERRE précise que le bilan carbone est donné pour la consommation de gaz mais pas pour la production d'électricité qui va alimenter la PAC. La fourniture d'électricité peut provenir des éoliennes mais aussi des centrales nucléaires et charbons.

Patrick THIBAudeau rappelle que Bruno CROUÉ avait à l'époque réalisé une étude pour 5 branchements gaz. GRDF avait proposé le financement des 5 raccordements.

Sylvain DEFOIS informe le Conseil Municipal qu'il se positionne sur la solution 3.

Anne MARTINEAU regrette que la commission n'ai pas pensé au projet d'usine de méthanisation concernant la solution 1.

Jean-Luc CHARRIER informe le Conseil Municipal qu'il est important que ce dernier se positionne sur le mode de chauffage afin de pouvoir enclencher les demandes de subventions.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'en cas de panne d'électricité, la solution 3 est la seule à permettre une réserve d'eau chaude.

Laurent PACHETEAU demande un vote à bulletin secret.

La question est ; quel mode de chauffage souhaitez-vous PAC ou GAZ ?

Nombre de présent : 13

Nombre de votant : 16

Résultat :

- PAC : 11

- GAZ : 5

Le Conseil Municipal décide de choisir la solution 3 : Pompe à chaleur avec 11 voix.

Fin de la réunion 19 h 45.